

2A RESINE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 17, avenue de la Méditerranée
13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU
RCS TARASCON 919 477 935

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

PREMIERE DECISION - DEMISSION DE MONSIEUR ALEXANDRU-ANDREI FLESER DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

L'associé unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Alexandru-Andrei FLESER, de ses fonctions de Directeur général.

DEUXIEME DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, à compter de ce jour, au 2, chemin des Amandiers à LAMANON (13113).

TROISIEME DECISION – MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS RELATIF AU SIEGE SOCIAL

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'article 4 des statuts relatif au siège social dont la rédaction sera désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 2, chemin des Amandiers - 13113 LAMANON.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Copie certifiée conforme

Le Président
Mr Alexander KATKOV

